

Compte rendu de la séance du 01 mars 2018

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELOCHE Georges délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			22 081.01		22 081.01	
Opérations de l'exercice	360 429.11	486 768.56	407 680.18	271 330.10	768 109.29	758 098.66
TOTAUX	360 429.11	486 768.56	429 761.19	271 330.10	790 190.30	758 098.66
Résultat de clôture		126 339.45	158 431.09		32 091.64	
		Restes à réaliser			158 126.00	
		Besoin/excédent de financement Total			190 217.64	
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				97 125.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

126 339.45	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

CA ADMINISTRATIF EAU 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELOCHE Georges délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		115 134.48		117 504.60		232 639.08
Opérations de l'exercice	252 446.02	196 093.45	15 911.88	81 252.29	268 357.90	277 345.74
TOTAUX	252 446.02	311 227.93	15 911.88	198 756.89	268 357.90	509 984.82
Résultat de clôture		58 781.91		182 845.01		241 626.92
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement				241 626.92
		Pour mémoire : virement à la s				

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
58 781.91	au compte 002 (excédent de fon

EFFACEMENT ET FIABILISATION RESEAUX ELECTRIQUES

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :Opération : Electrification

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques quartier les Arbods Tranche II

Dépense prévisionnelle HT 121 104.11 €

dont frais de gestion : 5766.86 €

Plan de financement prévisonnel :

Financements mobilisés par le SDED 96 883.29 €

Participation communale 24 220.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

2) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé,

3) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction de décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation, Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.

4) Décide de financer comme suit la part communale : 24220.82 euros

5) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED.

6) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne technique, administrative et comptable de ce dossier.

DISSIMULATION RESEAUX TELEPHONIKES

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivante
Opération : Electrification

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques quartier les Arbods Tranche II

Dissimulation des réseaux téléphoniques secteur Mairie

Dépense prévisionnelle HT de Génie civil 16 971.52 €

dont frais de gestion : 808.17 €

Plan de financement prévisonnel :

Financements mobilisés par le SDED 5 091.46 €

Participation communale basée sur le HT 11 880.06 €

Total hors taxe des travaux de câblage : 2 109.87 €

Plan de financement prévisonnel : 1 033.84 €

Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales

Financements mobilisés par le SDED 310.15 €

Participation communale 723.69 €

Montant total de la participation communale : 12 603.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- 2) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux, Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 3) Décide de financer comme suit la part communale : 12 603.75 euros
- 4) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED.
- 5) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne technique, administrative et comptable de ce dossier.

DIVERS

* Galette spectacle des "Ainés"

Une quarantaine de participants ont apprécié le tour de chant et le moment de convivialité qui a suivi.

* Réunion Commission des Finances

Réunion le vendredi 9 mars en mairie en vue de préparer le budget 2018 qui sera présenté au prochain conseil municipal.

* Commission PLU

Suite à la réunion publique le PADD sera validé par le conseil municipal dans les toutes prochaines semaines

* Réunion (séminaire) du conseil municipal

Programmation d'un séminaire municipal le 23 avril pour échanger sur les projet en cours.

* Projet achat d'un tracteur :

Étude en cours. L'achat d'un tracteur (d'occasion) permettrait de gérer en régie le déneigement, le salage, voir l'entretien des chemins et des talus (épareuse) . Une étude économique est en cours.

* Local pour entreposer le matériel

Deux solutions sont à l'étude la construction d'un bâtiment (type industriel) ou la location d'un hangar existant.

Séance levée à 22 h

Prochain conseil le mardi 20 mars à 20 h 15